

Extraits de la séance du conseil communal du 5 mai 2025

Présences : Malherbe M., *bourgmestre*, Toussaint A. et Krier H., *échevins*, Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Gallion J.-B., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P. et Vullers W., *conseillers*, Neyens T., *secrétaire*.

Absences (exc.) : Reiland M., *échevin*

Vote par procuration : Reiland M. a donné procuration à Toussaint A.

Affaires du personnel – À huis clos :

Le conseil communal décide à l'unanimité

- de nommer définitivement la dame Liz Henx, domiciliée à Christnach, au poste d'agent dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, sous le statut du fonctionnaire communal avec effet au 1^{er} juin 2025 ;
- de nommer définitivement la dame Sandra da Conceição Fernandez, domiciliée à Hollenfels, au poste d'agent municipal sous le statut du fonctionnaire communal, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, avec effet au 1^{er} mars 2026 ;
- de nommer définitivement la dame India Van Kaufenbergh, domiciliée à Boulange (F), au poste d'agent municipal sous le statut du fonctionnaire communal, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Modification du budget extraordinaire de 2025

Le conseil communal, décide à l'unanimité :

- a) de créer au budget un article intitulé « Aménagement d'une aire de stockage pour l'exploitation sylvicole à Rollingen » et d'y inscrire un crédit de 160.000,00 € ;
- b) d'augmenter le crédit inscrit :
 - à l'article intitulé « Aménagement de bureaux dans l'Annexe du Château » de 90.000,00 € pour le porter au montant de 90.000,00 € ;
 - à l'article intitulé « Travaux de mise en état de la voirie rurale » de 200.000,00 € pour le porter au montant de 680.078,55 € ;
 - à l'article intitulé « Travaux de la mise en état de la voirie forestière » de 200.000,00 € pour le porter au montant de 200.000,00 € ;
 - à l'article intitulé « Aménagement d'un cimetière naturel et forestier » de 30.000,00 € pour le porter au montant de 160.000,00 € ;

- à l'article intitulé « Réaménagement du WC existant à Mersch, Place de l'Église » de 20.000,00 € pour le porter au montant de 80.877,32 € ;
 - à l'article portant l'intitulé « Démolition de bâtiments non affectés » de 130.000,00 € pour le porter au montant de 130.000,00 € ;
 - à l'article intitulé « Réaménagement des alentours du Monument de l'Indépendance au Krouneberg à Mersch » de 80.000,00 € pour le porter au montant de 80.000,00 € ;
- c) de réduire le résultat du budget de 910.000,00 €.

Dénomination d'une rue dans la commune de Mersch

Le conseil communal, afin d'éviter toute confusion, décide à l'unanimité de renommer le tronçon de la « Rue Nicolas Welter » à Mersch compris entre le chemin repris CR102 et l'intersection des rues « Haardterwee » et « Rue Hermann Gmeiner ».

| Dénomination officielle | Inscription panneau |
|-------------------------|---------------------|
| Rue de Schoenfels | Rue de Schoenfels |

Urbanisme

Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public et autorisation de sa vente

Vu la demande de lotissement présentée le 11 avril 2025 par la société *YouBuild Immobilier S.A.* de Luxembourg relative au lotissement d'une propriété inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sise à Mersch, aux rues Mies et Nicolas Welter et d'une assiette de terrain faisant actuellement partie du domaine public en cinq lots, en vue de l'affectation à l'habitation, le conseil communal est d'avis que le prix de vente de l'assiette de terrain précitée, fixé à 60.000,00 €/are par le collège des bourgmestre et échevins mérite d'être réévalué et rediscuté à la lumière des prix actuellement pratiqués sur le territoire de la commune de Mersch pour des terrains présentant des caractéristiques analogues, afin de garantir une gestion rigoureuse et équitable du patrimoine communal.

Le conseil communal décide à l'unanimité de reporter ce point à une séance ultérieure du conseil communal afin de procéder à une réévaluation du prix de cession de l'assiette de terrain projetée

Modifications ponctuelles de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG)

Le conseil communal approuve à l'unanimité les modifications ponctuelles de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch aux lieux-dits « Um Kisel » à Pettingen et « Rue du Château » à Schoenfels tout en tenant compte des remarques de la Commission d'aménagement.

Modification du plan de repérage et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE)

À l'unanimité, le conseil communal :

- décide la recevabilité de la réclamation remise au collège des bourgmestre et échevins en la forme ;
- déclare la réclamation, quant au fond, comme partiellement justifiée ;
- approuve le projet de modification du plan de repérage et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Mersch aux lieux-dits « Rue du Château » à Schoenfels, « um Kisel » à Pettingen ainsi que « Rue d'Arlon » et « Rue Nicolas Welter » à Mersch en tenant compte partiellement de la réclamation au sujet des articles 3.4 et 3.6 remise au collège des bourgmestre et échevins et sous condition que les remarques invoquées à l'avis de la cellule d'évaluation daté du 31 mars 2025, soient respectées.

Projet d'aménagement particulier

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement particulier présenté par le bureau pact Sàrl de Grevenmacher pour le compte de l'Administration communale de Mersch sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, aux lieux-dits « Aelenterweg », « Bei Aelenterweg » et « Merscher Berg » à Mersch visant la construction d'un complexe sportif au Mierscherbiert sous condition que le PAP soit adapté en partie selon les propositions du collège des bourgmestre et échevins faisant partiellement suite aux remarques évoquées à l'avis du 20 mars 2025 de la Cellule d'évaluation ;
- de renoncer à l'indemnité compensatoire pour la surface à céder au domaine public inférieure au quart alors que tous les travaux nécessaires pour la viabilisation d'un complexe sportif au Mierscherbiert y compris l'adaptation des infrastructures existantes seront réalisées par l'Administration communale de Mersch et en considération du fait qu'une partie du complexe sportif au Mierscherbiert sera librement ouvert au public et ceci notamment au profit des habitants du quartier existant adjacent.

Renouvellement de la façade du hall des sports de l'école Cécile Ries à Mersch

- Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif au renouvellement de la façade du hall des sports de l'école Cécile Ries à Mersch au montant total de 96.000,00 € TTC.

Renouvellement de la façade de l'école Cécile Ries à Mersch

- Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif au renouvellement de la façade de l'école Cécile Ries à Mersch au montant total de 115.000,00 € TTC.



Le conseil communal a approuvé les devis relatifs au renouvellement des façades de l'école Cécile Ries et du hall sportif Krouneberg à Mersch.

Hall des services de régie à Beringen

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif à l'extension du hall des services de régie à Beringen au montant total de 85.000,00 € TTC.

Démolition d'un bâtiment non affecté

Le conseil communal, considérant l'état de vétusté avancé de l'immeuble sis 32, Rue des Prés à Mersch, approuve à l'unanimité le devis relatif à la démolition du bâtiment non affecté au montant total de 130.000,00 € TTC.

Aire de stockage pour une exploitation sylvicole à Rollingen

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif à l'aménagement d'une aire de stockage pour l'exploitation sylvicole à Rollingen au montant total de 195.500,00 € TTC.

Voirie rurale

Le conseil communal approuve à l'unanimité le programme de travaux d'amélioration et de mise en état de la voirie rurale et viticole et le transmet à l'Administration des services techniques de l'agriculture aux fins d'établissement du devis ad hoc.

Approbation de décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

| Projets et articles budgétaires | Sommes des devis en € (dates votes du conseil communal) | Dépenses en € TTC |
|--|--|----------------------|
| Aménagement d'un chemin piétonnier au lieudit « Hinter Jans » à Rollingen (4/624/221313/18005) | 203.502,20 (01/10/2018) | 219.492,19 |
| Installation d'illuminations des passages pour piétons (4/622/222100/99001) | 65.000,00 (03/12/2018) | 65.670,42 |
| | 100.000,00 (29/04/2020) 165.000,00 (TOTAL) | |
| Réaménagement de la Rue des Prés à Mersch (4/624/221313/19001) | 97.000,00 (10/05/2021) | 308.109,40 |
| | 295.000,00 (14/11/2022) 392.000,00 (TOTAL) | |
| Construction d'un complexe sportif au Mierscherbiert (4/822/221311/18009) | études | 994.663,51 |
| Installation d'indicateurs de vitesse aux entrées des agglomérations (4/622/222100/24010) | 47.650,00 (17/07/2024) | 43.937,97 |
| Renouvellement de la Rue du Château à Pettingen (4/624/221313/21001) | 212.661,00 (11/10/2021) | 239.507,97 |
| Extension et modernisation du réseau de l'antenne collective – travaux de génie civil (4/452/222100/12028) | 350.000,00 (04/02/2019) | 954.922,12 |
| | 500.000,00 (20/04/2022) 850.000,00. (TOTAL) | |
| Extension et modernisation du réseau de l'antenne collective – travaux de génie civil (4/452/222100/12028) | 100.000,00 (01/10/2018) | 298.821,74 |
| | 170.000,00 (06/11/2018) 270.000,00 (TOTAL) | |
| Réaménagement de la Rue Grande-Duchesse Charlotte à Mersch (4/624/221313/10003) | 1.830.000,00 (07/02/2018) | 2.396.583,32 |
| | 495.000,00 (11/10/2021) 2.325.000,00 (TOTAL) | |
| Réfection des ponts existants au parc communal (4/624/221313/13010) | 310.000,00 (25/08/2021) | 253.097,93 |
| Construction d'une maison relais au site Krounebiert à Mersch (4/242/221311/15006) | 12.675.626,00 (27/06/2016) | 11.811.079,52 |
| Travaux de mise en état de la voirie rurale – Devis 2021 (4/411/221313/99012) | 497.000,00 (08/03/2021) | 219.647,23 |
| Travaux de mise en état de la voirie rurale – Devis 2022 (4/411/221313/99012) | 97.500,00 (28/02/2022) | 61.890,22 |

Délégué pour le comité de coordination des communes de Creos Luxembourg

Le conseil communal décide à l'unanimité de désigner la dame Liz Henx, fonctionnaire au service technique de la commune de Mersch, comme déléguée de la commune pour le comité des communes de *Creos Luxembourg*.

Commissions communales : Démissions et Nominations

Commission de l'égalité des chances : le sieur Sebastiaan van den Heuvel sera remplacé par le sieur Matthieu Lohr ;

Commission scolaire : le sieur Mathieu Krier sera remplacé par le sieur Marvin Caldarella Weis ;

Commission de la circulation : le sieur Marvin Caldarella Weis sera remplacé par le sieur Mathieu Krier ;

Commission des jeunes : le sieur Marvin Caldarella Weis sera remplacé par le sieur Kevin Koecher ;

Commission des affaires sociales et du 3^e âge, la dame Chantal Reiser sera remplacée par la dame Lisa Jung ;

Commission culturelle : le sieur Jean Schroeder informe de sa démission en tant que représentant du Photo-Club *Camera 77 Mersch*, le poste de représentant du Photo-Club *Camera 77 Mersch* est déclaré vacant ;

Commission des jeunes : le sieur Pit Jaans informe de sa démission en tant que membre externe (jeune entre 16 et 25 ans), le poste de membre externe (jeune entre 16 et 25 ans) est déclaré vacant.

Circulation

Modification du règlement général de circulation

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement général de circulation communal sur certains points.

Confirmation de règlements de circulation temporaires

Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

Statuts de sociétés

Le conseil communal prend connaissance des nouveaux statuts présentés par

- l'association sans but lucratif « Mierscher Musek a.s.b.l. » avec siège social à Mersch ;
- l'association sans but lucratif « Aston Karting a.s.b.l. » avec siège social à Mersch.

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- l'acte notarié de vente du 23 avril 2025 par lequel Madame Marie-Anne LEYDER, Madame Corinne Marie-Anne LAMESCH et Monsieur Christian Jean-Marc LAMESCH cèdent à la commune de Mersch les parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Mersch comme suit :

- 1) section F de Reckange au lieudit « Billknapp », bois, contenant 50 ares 40 centiares ;
 - 2) section F de Reckange au lieudit « Hinter Billknapp », terre labourable, contenant 1 hectare 50 ares ;
 - 3)
 - a) section F de Reckange, au lieudit « Auf Reiland », terre labourable, contenant 80 ares 50 centiares ;
 - b) section F de Reckange au lieudit « In der Stir », terre labourable, contenant 2 hectares 07 ares 60 centiares ;
 - c) section F de Reckange au lieudit « In Kremerich », terre labourable, contenant 90 ares 10 centiares ;
 - d) section F de Reckange au lieudit « Unter Billknapp », terre labourable, contenant 6 hectares 91 ares 80 centiares ;
 - e) section G de Mersch au lieudit « Auf Sannert », terre labourable, contenant 87 ares 90 centiares ;
 - f) section G de Mersch au lieudit « Scheiden Oicht », terre labourable, contenant 1 hectare 35 ares 30 centiares ;
- au prix total de 891.000,00 €.

- plusieurs actes notariés de vente par lesquels plusieurs personnes cèdent à la commune de Mersch des petites parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange 1) au lieu-dit « Rue Hiel » et 2) au lieu-dit « Rue de Brouch », → utilité publique : incorporation du trottoir existant dans le domaine public communal ;
- l'acte notarié de vente par lequel la société civile immobilière *LAPEBI SCI* de Mersch cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu-dit « Rue Grande-Duchesse Charlotte », place voirie, contenant 22 centiares au prix total de 154,00 € → utilité publique : incorporation du trottoir existant dans le domaine public communal ;
- l'acte notarié de cession gratuite du 23 avril 2025 par lequel la société à responsabilité limitée *BOUVART S.à.r.l.* cède gratuitement à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu dit « Rue de Beringen », place voirie, contenant 24 centiares et place voirie, contenant 3 ares 20 centiares → utilité publique :

- incorporation du trottoir/voirie existant(e) dans le domaine public communal ;
- le compromis de vente du 1^{er} avril 2025 par lequel Madame Jeanne Muller de Reckange et Madame Marianne Muller de Reckange cèdent à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch au lieu-dit « Rue des Champs », d'une contenance d'1 ar 78 centiares au prix total de 1.246,00 € → utilité publique : incorporation du trottoir/voirie existant(e) dans le domaine public communal ;
- le compromis de vente du 5 mai 2025 par lequel Monsieur Nicolas Calteux de Steinsel cède à la commune de Mersch une partie des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune et section G de Mersch au lieu-dit « Auf Sannert » contenant 18,90 ares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 50 centiares et 2) au lieu-dit « Auf Sannert » contenant 19,50 ares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 1 ar au prix de 700,00 € / ar → utilité publique : aménagement et mise en valeur des abords du monument de l'indépendance au Krounebiérg à Mersch, à travers des mesures d'amélioration paysagère, naturelle et touristique, visant à renforcer l'attractivité, la visibilité et la fréquentation de ce site emblématique du patrimoine local voir national ;
- le compromis de vente du 5 mai 2025 par lequel Madame Maria Eltz de Schoenfels cède à la commune une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels au lieu-dit « Rue du Village » contenant 18,42 ares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 1,30 ares au prix de 4.500,00 € / ar → utilité publique : extension et réaménagement du bâtiment dit « ancienne école » à Schoenfels en salle de rencontre pour les associations locales ;
- le contrat des 14 avril 2025 respectivement 5 mai 2025 entre la commune et Monsieur Laurent Nickels dans le cadre de la réalisation, par la commune, des mesures écologiques sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section B de Pettingen, au lieu-dit « Rue du Château » et notamment la plantation de 3 arbres fruitiers à haute tige ;
- l'avenant au contrat « Pacte Climat 2.0 » du 17 février 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, le groupe-ment d'intérêt économique Klima-Agence et la commune de Mersch portant recours à un conseiller climat externe ;
- la convention du 16 janvier 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'association *Uelzechtall a.s.b.l.* et les communes de Bissen, Fischbach, Heffingen, Helperknapp, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch,

- Nommern et Steinsel relative au Club Aktiv Plus « Club Uelzechtall » pour l'année 2025 ;
- l'avenant à la convention de mise en œuvre « Pacte Logement 2.0 » du 13 janvier 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la commune de Mersch portant modification de la participation financière annuelle aux prestations du Conseiller logement ;
- la convention du 18 mars 2025 entre l'association *Gutt Wunnen a.s.b.l.*, l'*Office Social Mersch*, l'*Office Social Steinsel-Lorentzweiler* et les communes de Bissen, Helperknapp, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch et Steinsel relative au fonctionnement et au financement de l'a.s.b.l. *Gutt Wunnen* ;
- la concession funéraire au profit de la dame Marguerite Racké-Hardt de Rollingen pour un caveau au cimetière de Mersch ;
- la concession funéraire au profit du sieur Silvio Marques Dos Santos de Wahlhausen pour un caveau au cimetière de Moesdorf. Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi communale, le conseiller Daniel Marques n'a pas pris part aux délibérations et décisions de ce point.

Cimetière naturel et forestier « Bei der Klaus » à Schoenfels

- Le conseil communal décide à l'unanimité de créer et d'aménager une parcelle de terrain située dans l'enceinte du cimetière naturel et forestier « Bei der Klaus » à Schoenfels sur laquelle les cendres seront dispersées.
- Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter un règlement communal concernant le cimetière naturel et forestier « Bei der Klaus » en la commune de Mersch.

Occupation temporaire du domaine public à des fins de vente ambulante au moyen de Food-Bikes

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter un règlement communal concernant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de vente ambulante au moyen de Food-Bikes.

Règlement –taxe relatif aux cimetières communaux

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement-taxe communal pour y traiter les taxes à percevoir en relation avec le cimetière naturel et forestier, le conseil communal décide à l'unanimité de compléter le règlement-taxe en vigueur comme suit :

| | |
|--|----------|
| a) Dépôt/Dispersion des cendres au cimetière forestier | 130,00 € |
| b) Inscription sur la plaquette | 75,00 € |

Règlement-taxe relatif aux propriétés communales

Le conseil communal décide à l'unanimité de compléter le règlement-taxe en vigueur comme suit :

Chapitre 860 : Propriétés communales :

5. délivrance d'une autorisation concernant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de vente ambulante au moyen de Food-Bikes : 50,00 € / an / demandeur

6. Mise à disposition d'un emplacement public dans le cadre du marché de Noël à Mersch :

| Longueur du stand | Tarif |
|-------------------|----------|
| 0 – 3,00 m | 50,00 € |
| 3,01 – 6,00 m | 100,00 € |
| 6,01 – 9,00 m | 150,00 € |
| 9,01 – 12,00 m | 200,00 € |
| 12,01 – 15,00 m | 250,00 € |

État des restants à recouvrer de l'exercice 2024

Le conseil communal décide à l'unanimité :

a) d'admettre au service ordinaire de l'exercice 2024 :

| | |
|-------------------------|--------------|
| en reprises provisoires | 194.627,61 € |
| en décharges | 27.430,79 € |
| <hr/> | |
| total | 222.058,40 € |

b) d'admettre au service extraordinaire de l'exercice 2024 :

| | |
|-------------------------|-------------|
| en reprises provisoires | 15.986,25 € |
| en décharges | 350,00 € |
| <hr/> | |
| total | 16.336,25 € |

c) d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent à l'état avec la mention « à poursuivre ».

Déclaration de recettes

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- d'approuver diverses déclarations de recette de l'exercice 2024 pour un montant de 9.659.415,53 €.
- d'approuver diverses déclarations de recette de l'exercice 2025 pour un montant de 12.549.000,74 €.

Demandes de subsides

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- Duerfsieschter vu Miesdref, Pëtten an Essen : subside de 750 € comme participation aux frais d'organisation du « Blummeconcours 2024 » ;
- Amicale 5 x Beringen International : subside de 25.000 € comme participation aux frais d'organisation de l'événement-concours des 7 villages de Be(h)ringe(n), qui aura lieu du 18 au 20 juillet 2025 à Beringen/Mersch ;
- Landjugend Zenter : subside de 15.000 € comme participation aux frais d'organisation de l'événement dit « Landjugenddag », qui aura lieu le 29 mai 2025 à Beringen/Mersch ; Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi communale, les conseillers Fränz Kass et Pierre Prickaerts n'ont pas pris part aux délibérations et décisions de ce point.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers